

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
E X T R A I T
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Nombre de Conseillers**En exercice : 29**Présents : 25**Pouvoirs : 02**Excusé : 00**Absent : 02**Qui ont pris part**à la délibération : 27*

SEANCE DU 20 MARS 2024

Date de convocation : 13 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel (arrivée à 18h53) - M. TOULOUSE Christian - Mme VIENOT Véronique – Mme BLANC Romain– M. VINCENT Romain - M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie - M. QUENET Xavier - Mme MATHIVET Séverine (Arrivée à 18h38) – M. DEDONS Fabrice - Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie - M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – M. FRANCESCHINI Damien (Arrivée à 18h46) - M. CLAVE Denis - M. DEZERAUD Philippe – M. LE PEN Jean-Ronan - M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien - Mme ROCHE Mathilde.

Pouvoir : - Mme DEMIERRE Colette donne pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – Mme ASNARD Marjorie donne pouvoir à M. TOULOUSE Christian.

Excusé :

Absent : Mme SAUQUET Adeline – Mme MONTAGNY Nolwenn

Secrétaire de séance : Mme ROCHE Mathilde

2. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAR DANS LE CADRE DU PROJET DE REHABILITATION DE LA PROPRIETE MARIE FLICHE BERGIS

Monsieur le maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il conviendrait, de solliciter auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var, une aide financière dans le cadre du projet de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis.

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention d'investissement d'un montant de 300 000,00 € a été octroyée à la commune en date du 19 octobre 2021 dans le cadre du programme de réhabilitation de la Propriété Fliche Bergis. Les travaux devant démarrer avant le 31 décembre 2023 et le permis de construire faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulon, Monsieur le maire précisera avoir pris la décision de retirer ledit permis afin d'en déposer un nouveau.

Ce nouveau permis de construire aura vocation à accueillir uniquement l'accueil collectif de mineurs.

Monsieur le maire informe que le projet est estimé à 3 341 489 € HT comprenant les frais d'études, les travaux de confortement et de réhabilitation.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération de réhabilitation de la Propriété Marie Fliche Bergis est le suivant :

Dépenses			Recettes		
Nature de la dépense		Montant H.T	Partenaires	Montant H.T	%
Etudes	Etudes (MOE, CT, CSPS, confortement, label DBM...)	509 489,00 €	Caisse d'Allocations Familiales du Var	300 000,00 €	9%
			Conseil Régional PACA	220 000,00 €	7%
			FRAT 2020 notifié le 26-03-2021		
			Conseil Départemental du Var	150 000,00 €	4%
			DETR / Fonds vert	1 971 489,00 €	59%
Travaux	Travaux de confortement	157 000,00 €	Autofinancement	700 000,00 €	21%
	Travaux de réhabilitation dont aléas (7%)	2 675 000,00 €			
TOTAL		3 341 489,00 €	TOTAL	3 341 489,00 €	100%

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE ETANT PRECISE QUE M. LE PEN, M. CLAVE, M.DEZERAUD ET M. CALMET SE SONT ABSTENUS

D'autoriser Monsieur le maire à solliciter une subvention d'un montant de 300 000 € auprès de la CAF.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT